

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 22/11/18 Dossier complet le : 22/11/2018 N° d'enregistrement : 2018-7455

Défrichement pour création de 7 lots à bâtir

Prénom Moïsette

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
rubrique 47 a	Défrichement soumis à autorisation en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale supérieure à 0.5ha

Actuellement, les pins maritimes colonisant cet espace ont été abattus et évacués, les chênes ont été conservés.

4.2 Objectifs du projet

Création de 7 lots à bâtir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation des travaux de viabilité concernant le réseau électrique ENEDIS: aménagement des branchement ENEDIS de chaque lot au réseau public existant.

Chaque lot a son accès direct sur la voirie existante, il n'y a donc pas d'aménagement de voie nouvelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette zone deviendra une zone d'habitat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration Préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie	1ha00a87ca
longueur moyenne	200m
largeur moyenne	60m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Bop"
40410 SAUGNAC ET MURET

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 48' 56" _ Lat. 44° 23' 14" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Comme précisé ci-dessus, le terrain était boisé de pins maritimes, l'écrin végétal est toujours présent par la présence des chênes préservés. Cette zone, destinée à recevoir de l'habitat, reste ainsi naturellement boisée. Chacun des lots a accès sur la route de Bop, il n'y a donc pas de construction de voie nouvelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé:

L'imperméabilité du sol semble dérisoire; les zones environnantes sont très peu imperméabilisées, le sol est sableux, un fossé ceinture la limite Nord du projet assurant un drainage naturel du terrain. Pas de voie nouvelle donc pas de surface imperméabilisée autre que les futures constructions qui ne peuvent dépasser 15% d'emprise au sol. Le risque d'inondation est donc écarté.

En contre partie, la commune de SAUGNAC ET MURET est soumise à un risque incendie de forêt. Conformément au guide préfectoral pour la prise en compte du risque, une ceinture en limite Nord le long du fossé sera aménagée, accessibles par les véhicules du SDIS, afin d'assurer la protection des futures habitations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain faisant l'objet de la demande se trouve en zone Nq du PLU de la commune de SAUGNAC ET MURET. Il est desservi par la route de Bop équipée de tous les réseaux nécessaires et suffisants. L'emprise au sol de cette zone reste faible. Le changement d'affectation du sol n'engendrera pas un changement radical du paysage mais proposera un habitat dans un environnement déjà végétalisé naturellement. Ce projet satisfera une large clientèle en recherche de nature.

D'autre part, la commune de PISSOS est dotée comme toutes ces communes de la Haute Lande, de vastes étendues de forêts de pins maritimes, le défrichement de 1ha ne bouleversera pas l'équilibre environnemental de la commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Déclaration préalable autorisant la création des lots à bâtir

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Saunac et Muret

le,

20 novembre 2018

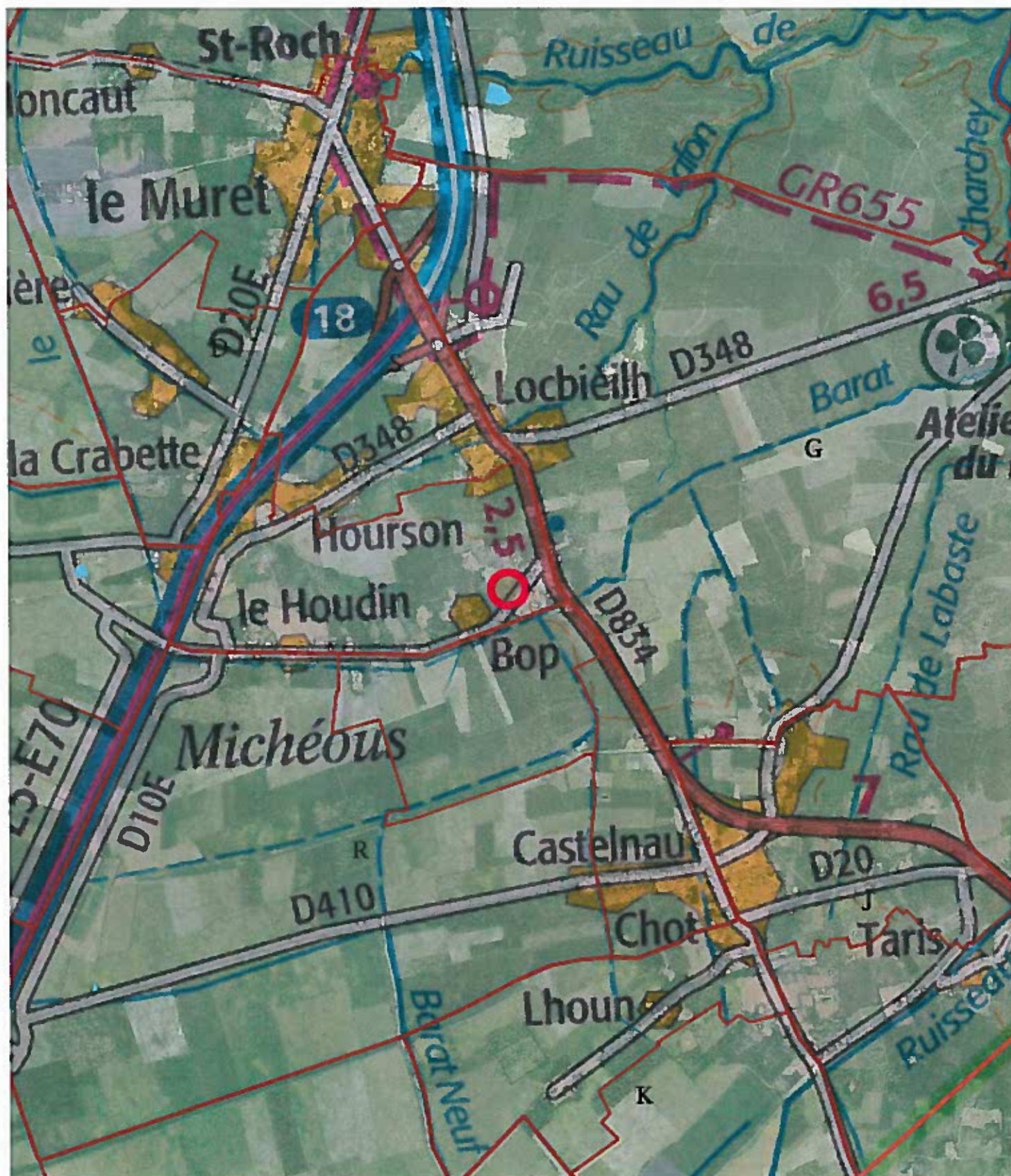
Signature

P. Luyau

PLAN DE SITUATION

Commune : SAUGNACQ-ET-MURET (Landes)

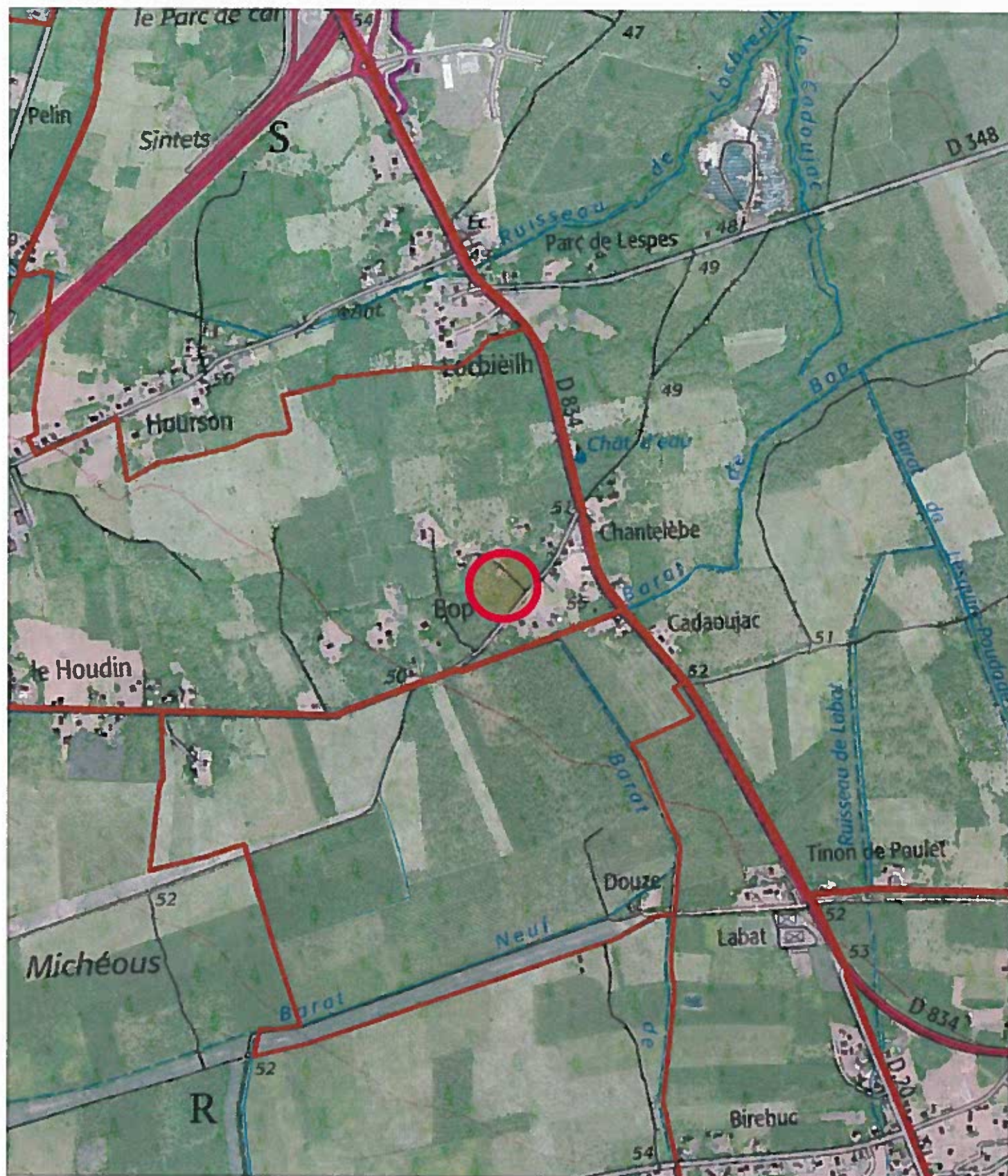
Date d'édition : 27/06/2017

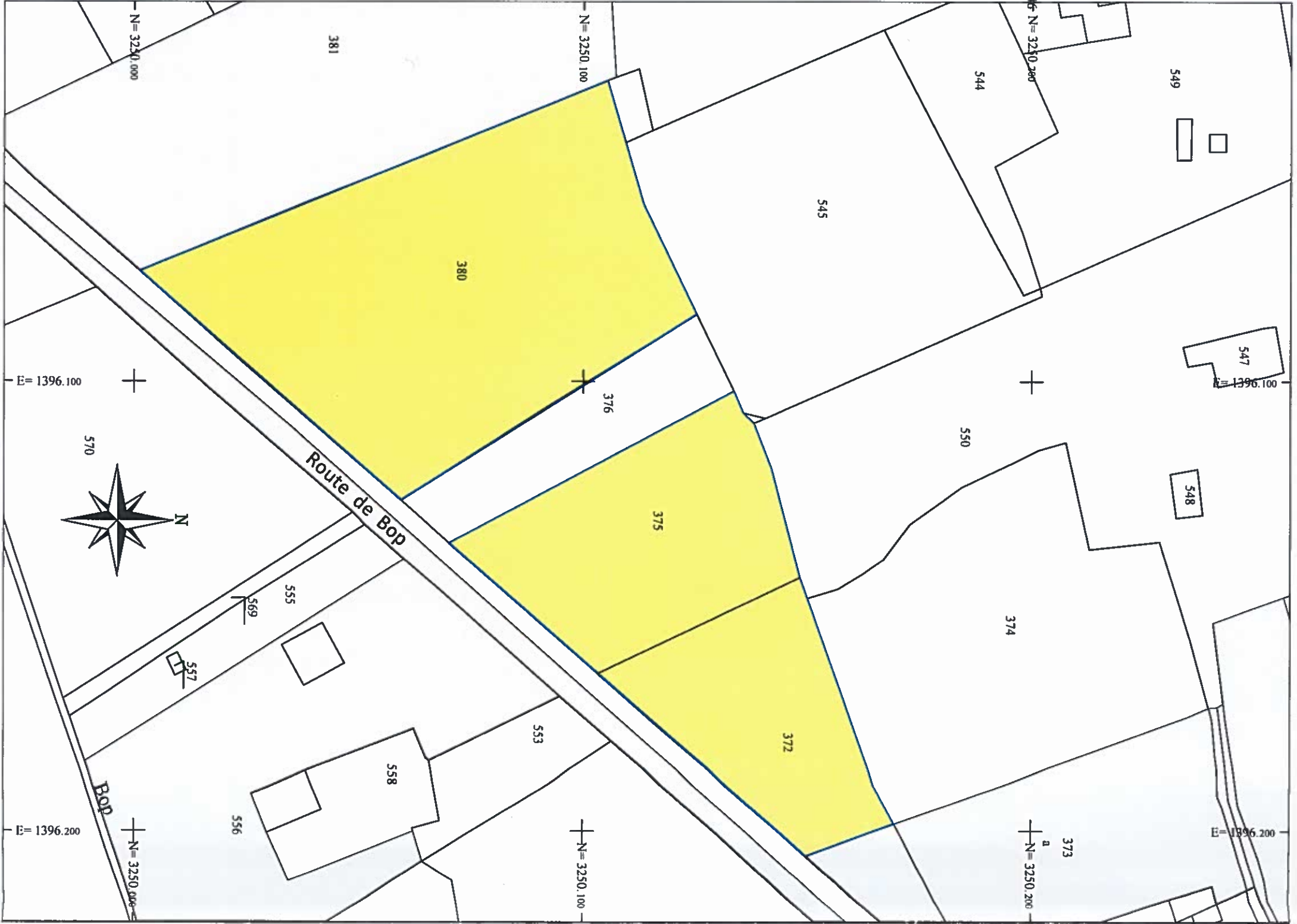


PLAN DE SITUATION

Commune : SAUGNACQ-ET-MURET (Landes)

Date d'édition : 27/06/2017





DEPARTEMENT des LANDES

Commune de SAUGNAC ET MURET

PLAN PARCELLAIRE

Propriété de l'Ind. PUYAU

" BOP "

Section S n°380p, 375 et 374p

Superficie 1ha00a87ca

Echelle 1/1000



SARL GEOTLANDES Géomètre Expert Foncier DPLG
40410 PISSOS

Tél : 05.58.04.73.40 - 06.72.45.47.15 - 06.89.31.73.16
E-mail : cecile-bibette@orange.fr



Le 20/11/2018

Dossier N° 52-2017 PI Parcelle-défrich

DEPARTEMENT des LANDES

Commune de SAUGNAC ET MURET

PLAN PARCELLAIRE avec positionnement des prises de vue

Propriété de l'Ind. PUYAU

" BOP "

Section S n°380p, 375 et 374p

Superficie 1ha00a87ca

Echelle 1/1000



SARL GEOTLANDES Géomètre Expert Foncier DPLG
40410 PISSES

Tél : 05.58.04.73.40 - 06.72.45.47.15 - 06.89.31.73.16
E-mail : cecile-bibette@orange.fr



Le 20/11/2018 Dossier N° 52-2017 PI Parcelle-défini



E= 1396.000

E= 1396.100

E= 1396.200

E= 1396.300

DEPARTEMENT des LANDES

Commune de SAUGNAC ET MURET

PLAN DE DIVISION

Propriété de l'Ind. PUYAU
" Bop "

Section S n°380p, 375, 372p
Superficie 10087m²

Echelle 1/1000

GF INDUSTRIA PINUS
S-381

GF INDUSTRIA PINUS

S-348

Ind. PUYAU

Ind. PUYAU

Ind. SIMONNEAU

S-728
Ind FONCHAIN/URTIAGA

S-729
Cis LACROIX

Cis AUBERT/
VINUESA SANCHEZ

S-553

Lot 4

Lot 5

Lot 6

Lot 7

Lot 3

Lot 2

Lot 1

1761 m²

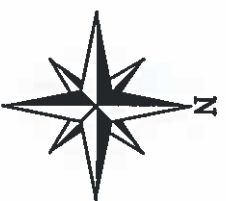
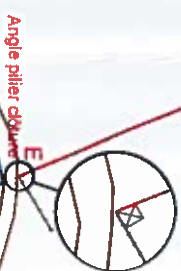
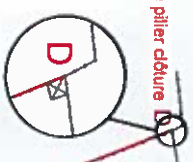
1352 m²

1086 m²

769 m²

1776 m²

coffret ENEDIS à mettre en place



N= 3250.000

E= 1396.000

N= 3250.100

N= 3250.200

Projection Lambert CC44		
MAT	X	Y
A	1396067.16	3249996.62
B	1396022.37	3250107.53
C	1396033.94	3250110.25
D	1396162.52	3250236.25
E	1396192.03	3250163.85



E= 1396

SARL GEOTLANDES Géomètre Expert Foncier DPLG
40410 PISSOS

Tél : 05.58.04.73.40 - 06.72.45.47.15 - 06.89.31.73.16
E-mail : cecile-bibette@orange.fr

Le 20/11/2018

E= 1396.300

Dossier N° 52-2017-detrich

